

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-02-05**

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline,
PHILIPPON Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE – VOLET PAYSAGER : ATTRIBUTION ET
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une procédure de consultation pour les travaux paysagers d'aménagement de la place du village, conformément au Code de la commande publique. Le montant estimatif de l'opération étant inférieur à 100 000 € HT, une procédure adaptée a été mise en œuvre. Trois entreprises présélectionnées ont été invitées à remettre une offre via la plateforme dématérialisée. La consultation a été publiée le 14 janvier 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 20 février 2026 à 12h00. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue dans le cadre du marché. Lors de l'analyse des offres, une négociation a été menée uniquement avec l'entreprise FEVRE VIEILLARD PAYSAGE en raison d'une erreur détectée dans son acte d'engagement, les autres offres ne nécessitant pas de modifications.

Offres reçues :

Trois entreprises ont remis une offre dans les délais :

- ✓ VDS PAYSAGE
- ✓ ALBIZZIA ESPACES VERTS (offre de base + variante)
- ✓ FEVRE VIEILLARD PAYSAGE

Le maître d'œuvre VERDI Ingénierie Est a procédé à l'analyse des offres remises par les entreprises, conformément aux critères définis dans le règlement de consultation. Cette analyse s'est appuyée sur deux critères principaux, chacun doté d'une pondération

équivalente : le prix, noté sur 50 points, et la valeur technique, également notée sur 50 points. L'évaluation croisée de ces deux critères a permis d'apprécier de manière objective la compétitivité et la qualité des propositions, afin d'établir un classement final des offres.

Résultats de l'analyse

Classement final :

Rang	Candidat	Note totale sur 100
1	FEVRE VIELLARD PAYSAGE	99,00
2	ALBIZZIA – Variante	82,53
3	VDS PAYSAGE	79,14
4	ALBIZZIA – Base	78,9

Proposition d'attribution

Il est proposé au Conseil municipal :

D'attribuer le marché à l'entreprise FEVRE VIELLARD PAYSAGE, pour un montant de :

- Montant HT : 99 996,40 €
- TVA 20 % : 19 999,28 €
- Montant TTC : 119 995,68 €

Délibération

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ DÉCIDE d'attribuer le marché "Travaux paysagers – Aménagement de la place du village" à l'entreprise FEVRE VIELLARD PAYSAGE, pour un montant de 119 995,68 € TTC.

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à :

- signer l'acte d'engagement,
- signer tout document afférent à l'exécution du marché,
- effectuer les démarches administratives correspondantes.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

